



Greenex[®]

EV

Désherbage de post-levée sélectif
Pour les gazons de graminées
Contre les digitaires

Herbicide

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

AMM N° 2020219

1 L e



Xi - Irritant

GREENEX[®] EV - AMM N° 2020219
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



N - Dangereux pour l'environnement

S24 Éviter le contact avec la peau.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37 Porter des gants appropriés.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Contient : Fénoxaprop-P-éthyl et 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one.
Peut déclencher une réaction allergique.
Délai de rentrée : 48 heures.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.42.93
ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com.

N° appels d'urgence 24h/24h: 04.72.85.25.25

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Greenex EV - FR - 1 L - FR79984189B - ARTICLE 79858116



contactez le service info de
BAYER ESPACES VERTS

N°Vert 0 800 008 401

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Bayer S.A.S.

Bayer Environmental Science

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

F-69266 Lyon Cedex 09

® Marque déposée Bayer



Bayer Environmental Science

A Business Operation of Bayer CropScience



DESCRIPTION

Greenex EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitales en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

Greenex EV est sélectif des principales espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

MODE D'ACTION

Greenex EV est l'association de 2 substances actives :

- le Fénoxaprop-P-éthyl, molécule herbicide anti-graminées,
- le Méfenpyr-diéthyl, phytoprotecteur.

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire. Il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.

Le Méfenpyr-diéthyl en optimisant la synthèse du glutathion, favorise les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

Greenex EV est un anti-digitaire spécifique de post-levée, sélectif des gazons de graminées (terrains de sport, golfs, gazons d'ornement).

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose : **Greenex EV** est homologué à la dose de 0,6 L/ha.

Usage : Désherbage des gazons de graminées, adventices graminées (digitaires).

Champ d'activité

Greenex EV permet un contrôle de haut niveau des digitales (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).

Sélectivité

Greenex EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Dans les essais, **Greenex EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :

Festuca arundinacea
Festuca ovina
Festuca rubra
Poa annua
Poa trivialis
Poa pratensis
Lolium perenne
Deschampsia flexuosa

Fétuque élevée,
 Fétuque ovine,
 Fétuque rouge,
 Pâturin annuel,
 Pâturin commun,
 Pâturin des prés,
 Ray-Grass anglais,
 Canche flexueuse.

Greenex EV a été testé à dose double sans problème particulier.

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs **mais pas les greens**.

Greenex EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3^{ème} tonte. Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.

Le regarnissage est possible en respectant un délai de 1 semaine après traitement*.

*cf. chapitre conditions de traitement.

MODE D'EMPLOI

Préparation de la bouillie :

Avant de démarrer la campagne de désherbage il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Dose(s) recommandée(s) :

Greenex EV s'utilise à la dose de 0,6 L/ha.

Matériel utilisé	Surface traitée	Dose/produit	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10 000 m ²	0,6 litre	500 litres
	1000 m ²	60 ml	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m ²	6 ml	5 litres

Conditions de traitement :

Greenex EV ayant un mode d'action foliaire, il s'utilise en post-levée des digitaires (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).

Son efficacité est optimale par temps poussant (température > 8°C et hygrométrie > 60%), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante, en fin d'après midi.

Eviter de traiter en période de sécheresse.

Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).

Selon les régions les levées de digitaires peuvent apparaître d'avril à août.

Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier.

C'est la technique du traitement séquentiel (consulter également notre fiche technique).

Pour limiter l'apparition de souches de digitaires résistantes, il est recommandé d'appliquer **Greenex EV** sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.

exemple : un herbicide de pré-levée à action anti-germinative.

Regarnissage :

- 1) Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.
- 2) Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

En présence de dicotylédones, ne pas mélanger l'herbicide anti-dicotylédones à **Greenex EV**. Espacer de 8 jours les 2 traitements.

Ne pas mélanger d'adjuvant à **Greenex EV**.

Application

Greenex EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.

Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau ») à une pression de 2 bars maximum. Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie. Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

BONNES PRATIQUES :**Précautions à prendre pour l'utilisateur**

Au cours du stockage :

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.
- Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi :

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (combinaison jetable en « non tissé manches longues »), des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Précautions à prendre pour l'environnement

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Égoutter, percer et éliminer les bidons vides selon la législation en vigueur; il existe une collecte des emballages vides ADIVALOR*.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

*ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur – **Site** : www.adivalor.fr – **Email** : infos@adivalor.fr – **N° AZUR** : 08 10 12 18 85



Greenex[®]

EV

Désherbage de post-levée sélectif
Pour les gazons de graminées
Contre les digitaires

Herbicide

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

AMM N° 2020219

1 L e



Xi - Irritant

GREENEX[®] EV - AMM N° 2020219
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



N - Dangereux pour l'environnement

S24 Éviter le contact avec la peau.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37 Porter des gants appropriés.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Contient : Fénoxaprop-P-éthyl et 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one.
Peut déclencher une réaction allergique.
Délai de rentrée : 48 heures.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.42.93
ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com.

N° appels d'urgence 24h/24h: 04.72.85.25.25

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Greenex EV - FR - 1 L - FR79984189B - ARTICLE 79858116



contactez le service info de
BAYER ESPACES VERTS

N°Vert 0 800 008 401

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Bayer S.A.S.

Bayer Environmental Science
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
F-69266 Lyon Cedex 09
® Marque déposée Bayer



Bayer Environmental Science

A Business Operation of Bayer CropScience